

# **Incidences notables prévisibles du schéma sur l'environnement**

## 1. ANALYSE GLOBALE DU PADD AU REGARD DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La première étape dans l'analyse du PADD consiste à étudier de façon globale les orientations de celui-ci face aux préoccupations environnementales générales. Au regard du contenu de ces orientations, il est identifié que certains points du PADD intègrent directement la prise en compte de l'environnement.

- Les considérations environnementales apparaissent principalement et de manière explicite dans la sous-orientation portant sur le cadre de vie :

### 1.1. Préserver le cadre de vie agréable

#### Les réponses du PADD :

- Limiter l'urbanisation dans les zones à vocation agricole et dans les espaces naturels pour préserver le capital paysager du territoire ;
- Veiller à la prise en compte des périmètres de protection des espaces naturels (ZNIEFF, Natura 2000) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- Préserver la qualité des ressources en eaux souterraines et superficielles ;
- Maintenir un bon niveau de qualité de l'air ;
- Préserver et restaurer la biodiversité et les corridors écologiques ;
- Préserver le patrimoine architectural et paysager en opérant une sélection dans les programmes d'extension de l'urbanisation
- Tendre vers une protection renforcée du patrimoine architectural majeur et- identitaire déterminé dans le diagnostic
- Encourager la réalisation des opérations qui visent à la valorisation du cadre de vie de qualité ;
- Mener une réflexion environnementale dans le cadre de la conception et la réalisation des projets d'aménagement, et notamment d'infrastructures ;
- Préserver le patrimoine architectural et paysager en opérant une sélection dans les programmes d'extension de l'urbanisation ;
- Éviter l'exposition aux risques des projets d'aménagement (programmes d'habitations, projets d'infrastructures,...) ;
- Réduire l'exposition aux nuisances sonores liées aux transports terrestres et aériens

- Elles sont également évoquées au sein des sous-orientations suivantes

### 1.2. Assurer la diversité fonctions urbaines et la fluidité de la circulation

#### Les réponses du PADD :

- S'adapter à la croissance et aux besoins de la population en se dotant d'une capacité de traitement des déchets équivalente au niveau de production, tout en sensibilisant les habitants sur la nécessaire réduction des déchets ménagers

### 1.3. Se doter d'espaces suffisants pour répondre aux besoins

#### Les réponses du PADD :

- Optimiser les espaces disponibles inscrits dans les documents d'urbanisme (mise en place de politique de densification de l'urbanisation,...) pour ne pas fragiliser le cadre de vie ;
- Ne pas affecter à l'urbanisation les espaces agricoles à fort potentiel économique

#### **1.4. Déterminer l'armature urbaine du territoire et les grandes lignes directrices du développement de l'urbanisation**

##### Les réponses du PADD :

- Privilégier dans le pôle urbain et les pôles relais des extensions en continuité des espaces densément urbanisés
- Sur les communes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronne, amplifier le recentrage de l'habitat autour des principales centralités existantes dans une optique de développement d'une agglomération des « courtes distances »
- De manière générale, limiter le développement de l'urbanisation linéaire et maîtriser la dispersion des constructions
- Localiser le développement de l'urbanisation en tenant compte, pour chaque site potentiel : des contraintes...  
(Zones de risques, périmètre de captage, espace et bâtiments agricoles)  
...et des atouts  
(Équipements / services, réseaux / assainissement collectif, infrastructures de déplacements / transports en communs, activités / emplois, paysages / espaces remarquables).

#### **1.5. Tendre vers un mode de développement plus économe et plus durable**

##### Les réponses du PADD :

- Réduire la consommation d'espace nécessaire à la production de logements dans un souci de préservation des ressources ;
- Encourager le développement de formes d'habitat innovantes plus économes en espace et en énergie type éco quartier, démarche AEU (approche environnementale de l'urbanisme).

#### **1.6. Renforcer la fréquentation du dispositif de transports en communs et le développement de modes complémentaires à la voiture individuelle**

##### Les réponses du PADD :

- Tendre vers le développement d'une offre de transports en commun globale, cohérente et coordonnée entre Autorités Organisatrices des Transports
- Poursuivre le déploiement des parcs relais en lien avec les lignes de transports en communs les plus performantes ;
- Faciliter l'usage du vélo comme mode de déplacement urbain.

Enfin, ces problématiques et considérations environnementales se retrouvent aussi quelquefois indirectement prises en compte au sein d'autres sous-orientations et portent sur :

- l'utilisation et le développement des transports en commun et modes doux (TER, bus, vélos) agissant sur la consommation d'énergie fossile, la qualité de l'air, les risques et la fluidité des déplacements,
- la maîtrise des disponibilités foncières, pour lutter contre la consommation d'espace,
- le contrôle de la dispersion des constructions,
- la programmation de l'urbanisation dans les documents d'urbanisme et le lien avec la consommation d'espace et la protection des milieux,
- le développement des interfaces entre producteurs et consommateurs (vente directe, marché de pays, AMAP),
- l'utilisation des ressources et compétences propres au territoire pour le développement de nouvelles activités de production telles la filière bois et l'agroalimentaire.
- l'émergence de services en commun et l'incitation à des mesures visant à une intégration paysagère, environnementale et architecturale des projets.

## 2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PADD SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE DU SCOT

Cette seconde étape, la plus importante dans l'analyse des incidences du projet sur l'environnement, concerne directement les sous-orientations du PADD et les enjeux environnementaux du territoire du présent document.

La **démarche** consiste en une analyse des 22 sous-orientations du PADD au regard des enjeux des sept thématiques environnementales.

Le **résultat** apparaît sous forme de tableau présentant une cotation des incidences.

La dernière colonne renvoie aux enjeux impactés sur lesquels des mesures environnementales seront à prévoir.

Les sous-orientations sont évaluées à partir du système de cotation suivant :

|  |     |
|--|-----|
| <i>Sous-orientation dédiée à la protection ou à la valorisation de l'environnement</i>   | ++  |
| <i>Sous-orientation dont une partie est dédiée à la protection de l'environnement et qui ne présente a priori aucun effet négatif significatif</i> | +   |
| <i>Sous-orientation dont certains effets pourraient être favorables à l'environnement et d'autres effets défavorables</i>                          | +/- |
| <i>Sous-orientation dont les principaux effets sont potentiellement défavorables à l'environnement</i>   | -   |
| <i>Sous-orientation dont les effets sur l'environnement devraient être a priori peu significatifs</i>  | ε   |

## 2.1. INCIDENCES DES SOUS-ORIENTATIONS DE LA PARTIE 1 DU PADD SUR L'ENVIRONNEMENT

| Parties  | Orientations  | Sous orientations   | Risques | Biodiversité | Energie, air | Sols, sous-sols | Déchets | Eaux | Paysage, cadre de vie | Impacts sur l'environnement   |   |
|--|---|---|---------|--------------|--------------|-----------------|---------|------|-----------------------|---|---|
| <b>Partie 1 :<br/>Affirmer la<br/>dimension<br/>métropolitaine<br/>de<br/>l'agglomération<br/>de Limoges</b> | Renforcer le rayonnement des espaces métropolitains         | <i>Valoriser la double vocation d'ESTER Technopole pour renforcer le statut métropolitain</i> | -       | +/-          | +/-          | +               | -       | +/-  | +/-                   | +/-<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2 ; Bio 1 ; NRJ 1 et 3 ; Dec 1,2,5 et 6 ; Eau 1 à 4 ; Pays 2, 3, 4 et 5               |   |
|  |   | <i>Souligner et renforcer le rôle stratégique des zones d'activités structurantes</i>         | +/-     | -            | +/-          | +/-             | +/-     | +/-  | -                     | +/-<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2, Bio 1 ; NRJ 1 et 3 ; Sol 1 à 3 ; Dec 1, 2, 3 et 5 ; Eau 1, 2 et 4 ; Pays 3, 4 et 5 |   |
|  |   | <i>Intégrer pleinement les secteurs périphériques dans le processus de métropolisation</i>    | +/-     | +/-          | +/-          | -               | +/-     | +/-  | +/-                   | +/-<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2 ; Bio 1 ; NRJ 1 et 3 ; Sol 1 à 3 ; Dec 1, 2, 3 et 6 ; Pays 5                        |   |
|  |   | <i>S'appuyer sur la valorisation des autres pôles métropolitains</i>                          | +/-     | +/-          | +            | ε               | -       | +/-  | +/-                   | +/-<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2 ; Dec 1, 2, 3 et 6 ; Eau 3 et 4 ; Pays 2, 3, et 5                                   |   |
|  | Accroître le niveau d'accessibilité é externe du territoire | <i>Renforcer l'ouverture nationale et internationale du territoire</i>                        | -       | -            | +/-          | -               | -       | -    | -                     | +/-   | -<br>Mesures à prévoir pour Risq 1,2 et 4 ; Bio 1 ; NRJ 1 et 3 ; Sol 1,2 et 4 ; Dec 1,2,3 et 6 ; Eau 1 et 2 ; Pays 2 et 4 |
|  |   | <i>Améliorer l'accessibilité régionale de l'agglomération de Limoges</i>                      | -       | -            | +/-          | -               | -       | +/-  | -                     | +/-   | -<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 à 4 ; Bio 1 ; NRJ 1 et 2 ; Sol 1,2 et 4 ; Dec 1, 2 et 6 ; Eau 1 et 2 ; Pays 1, 2 et 4  |
|  |   | <i>Doter l'agglomération d'un système de rocade de niveau métropolitain</i>                   | -       | +/-          | +/-          | -               | -       | +/-  | -                     | -   | -<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 à 4 ; Bio 1 ; NRJ 2 ; Sol 1,2 et 4 ; Dec 2 et 6 ; Eau 1 et 2 ; Pays 1, 2, 4, 5 et 6    |
|  | Valoriser les portes d'entrée du territoire                 | <i>Les 3 portes d'entrée de l'agglomération</i>   | -       | ε            | +            | ε               | ε       | ε    | +/-                   | +   | +/-<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 ; Eau 2 et 4 ; Pays 4 et 6   |
|  |   | <i>Faire de l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse un outil global de développement</i>       | ε       | ε            | +            | +/-             | -       | +/-  | +/-                   | +/-   | +/-<br>Mesures à prévoir pour Sol 3 ; Dec 1, 2, 6 et 7 ; Eau 4 ; Pays 2   |

→ **Principales incidences négatives de la partie 1 du PADD sur l'environnement :**

Les incidences négatives de la partie 1 du PADD « **Affirmer la dimension métropolitaine de l'agglomération de Limoges** » portent entre autre sur les enjeux liés aux **risques**. Le développement des zones économiques, en particulier ESTER, ainsi que la volonté d'ouverture nationale et internationale du territoire peuvent avoir pour effet d'augmenter le nombre d'entreprises dans le périmètre du risque Transport de Matière Dangereuse (TMD) à proximité de l'autoroute A20. De plus, le développement de la technopole par l'arrivée d'entreprises du secteur industriel peut engendrer une augmentation de la quantité des produits dangereux transportés dans le secteur et, donc, une augmentation du risque. En matière de nuisances, le renforcement des liaisons routières (RCEA, 2x2 voies de la RN147), ferroviaires (LGV), et aéroportuaires, aura pour impact l'augmentation des flux de déplacement et en conséquence des nuisances sonores associées.

L'installation et l'aménagement de nouvelles zones économiques peuvent entraîner des perturbations de la **biodiversité** (destruction, perte de richesse, site de reproduction, migration...) sur ces espaces. L'extension des zones doit se faire en parallèle d'une maîtrise des disponibilités foncières. Les coulées vertes existantes dans ces secteurs doivent être préservées. La création de voies et le développement des axes de communications supplémentaires auront des impacts significatifs sur la consommation d'espaces naturels au regard des effets de coupure des corridors écologiques, ainsi que sur le transit des espèces.

En termes d'enjeux portant sur les **sols et les sous-sols**, l'intégration des secteurs périphériques dans le processus de métropolisation peut engendrer une consommation accrue d'espace rural (développement de zones d'activités périphériques, habitat...). De même, les projets routiers et ferroviaires peuvent entrer en concurrence avec l'activité agricole sur deux plans : la perte de surfaces agricoles et le risque d'atteinte à l'intégrité de l'outil de production agricole. La capacité de production locale de granulats ne pouvant pas être suffisante pour faire face à la mise en œuvre de l'ensemble des projets, cela peut impliquer au niveau local l'ouverture de nouvelles carrières ayant un impact fort sur le sous-sol.

Les principaux impacts de l'axe 1 du PADD concernant les **déchets** résident en l'augmentation de leur production par l'accueil de nouvelles structures, entre autres sur ESTER (déchets des professionnels). Lors de la gestion de ces déchets, une augmentation des coûts en équipements (centre de transit, déchèteries) et en termes de collecte est alors inévitable. Les phases chantiers des projets sont sources de déchets, dont ceux inertes, qui peuvent rapidement être en quantité importante.

Le risque sur les ressources en **eau** peut avoir lieu en cas de pollution liée au trafic sur le contournement routier de l'agglomération à proximité d'espaces sensibles. La construction d'infrastructures consommatrices d'espaces humides peut entraîner des perturbations sur le fonctionnement hydrologique et hydrobiologique des cours d'eau et des vallées. Le développement des axes de communication doit faire l'objet de contrôle et de surveillance, notamment au regard des périmètres de captage, afin d'éviter d'éventuelles perturbations des ressources en eau. Les nouvelles voies de communication peuvent aussi engendrer des pollutions chroniques et accidentelles ayant des impacts négatifs sur les ressources en eau souterraine et superficielle, par diffusion et infiltration dans les sols.

Les impacts sur le **paysage** concernent l'intégration des zones d'activités et l'accroissement urbain. Les risques principaux d'une rocade à l'échelle métropolitaine portent principalement sur l'éventuel affaiblissement des valeurs du paysage et la perte d'espaces forestiers ou agricoles périurbain. Ce type d'infrastructure doit rechercher la meilleure intégration paysagère possible et essayer d'éviter les effets de coupure trop prononcés.

*Des mesures devront être mises en place pour réduire et compenser les impacts négatifs sur le cadre de vie, les espèces et espaces naturels, la protection contre les risques, la consommation d'espace, le paysage, la gestion des activités économiques, les transports et l'énergie.*

## 2.2. Incidences des sous-orientations de la partie 2 du PADD sur l'environnement

| Parties   | Orientations   | Sous orientations  | Risques | Biodiversité | Energie, air | Sols, sous-sols | Déchets | Eaux | Paysage, cadre de vie | Impacts sur l'environnement  |
|---|--|--|---------|--------------|--------------|-----------------|---------|------|-----------------------|--|
| <b>Partie 2 :<br/>Soutenir la<br/>dynamique<br/>démographique</b> | Créer les conditions de vie favorables au maintien de la population  | Préserver le cadre de vie agréable   | +       | ++           | +            | +               | ε       | ++   | ++                    | ++   |
|   |  | Assurer les diverses fonctions urbaines et la fluidité de la circulation     | ε       | +/-          | +/-          | ε               | +/-     | +/-  | +/-                   | +/-<br>Mesures à prévoir pour Bio 1 ; NRJ 1 et 3 ; Dec 1, 2 et 6 ; Eau 3 ; Pays 5                                  |
|   |  | Se doter d'espaces suffisants pour répondre aux besoins                      | -       | +            | +/-          | +               | -       | +/-  | +/-                   | +/-<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2 ; Bio 1 ; NRJ 1 et 3 ; Dec 1, 2, 3, 5 et 6 ; Eau 1 et 2 ; Pays 1, 3 et 6 |
|   | S'appuyer sur les atouts du territoire pour renforcer l'attractivité | Promouvoir l'image de la bonne qualité du cadre de vie auprès de l'extérieur | ε       | ε            | ε            | ε               | -       | ε    | +                     | +/-<br>Mesures à prévoir pour Dec 1, 3, 4 et 6   |
|   |  | Faire valoir les savoir-faire et l'innovation économique                     | ε       | ε            | ε            | ε               | ε       | ε    | ε                     | ε  |
|   |  | Valoriser le potentiel touristique   | +/-     | +/-          | ε            | ε               | -       | +/-  | +                     | +/-<br>Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2 ; Bio 1 ; Dec 1, 2, 3 et 6 ; Eau 3 ; Pays 1 à 6                          |
|   |  |  |         |              |              |                 |         |      |                       |  |

### → Principales incidences négatives de la partie 2 du PADD sur l'environnement :

Pour les enjeux concernant **les risques**, la principale sous-orientation du PADD ayant des incidences négatives sur l'environnement est « se doter d'espaces suffisants pour répondre aux besoins ». Le développement du territoire nécessitant en partie une consommation d'espaces, cette sous-orientation peut engendrer la naissance de projets potentiellement générateurs de risques dans des zones où la sensibilité est actuellement la plus faible, dans des espaces à enjeux sensibles (programmes d'habitations) ou dans des secteurs dépourvus de risques.

En matière de gestion des **déchets** (comme pour l'ensemble des services publics environnementaux en général), l'utilisation d'espaces nouveaux génère de lourdes conséquences : augmentation des distances à parcourir dans le cadre des collectes (coûts et impacts environnementaux), difficultés d'harmonisation du service entre les zones urbaines et les zones pavillonnaires situées en périphérie, nécessité de mise en place d'équipements de transit des déchets, de points d'apports volontaires, de déchèteries.

Le développement du potentiel touristique peut aussi générer une augmentation de la production des déchets, notamment dans les zones rurales où les services publics sont plus « fragiles » en termes de moyens techniques et financiers.

**La partie 2 du PADD est moins « impactante » que la partie 1, comme le montre le tableau ci-dessus. Malgré les quelques impacts significatifs cités précédemment (sur les risques et les déchets), certaines sous-orientations prennent en compte l'environnement sommairement (les « + ») ou pleinement (les « ++ ») : c'est le cas de la première sous-orientation de cette partie (« Préserver le cadre de vie agréable ») qui est consacrée à l'environnement et au cadre de vie.**

## 2.3. Incidences des sous-orientations de la partie 3 du PADD sur l'environnement

| Parties  | Orientations  | Sous orientations  | Risques | Biodiversité | Energie et air | Sols, sous-sols | Déchets | Eaux | Paysage, cadre de vie | Impacts sur l'environnement                                     |   |
|--|---|--|---------|--------------|----------------|-----------------|---------|------|-----------------------|---|---|
| <b>Partie 3 :<br/>Organiser le développement du territoire</b> | Structurer et optimiser le développement de l'urbanisation                | <i>Déterminer l'armature urbaine du territoire et les grandes lignes directrices du développement de l'urbanisation</i>                        | +/-     | +            | +              | +/-             | +       | +    | +/-                   | +   |   |
|  |   | <i>Tendre vers un mode de développement plus économe et durable</i>  | ε       | +            | +              | +               | +       | +    | +/-                   | +   |   |
|  |   | <i>Favoriser un rapprochement entre pôles d'habitat et pôles d'emplois</i>   | +/-     | ε            | +              | ε               | +/-     | ε    | +/-                   | +/-   |   |
|  | Favoriser une nouvelle mobilité interne                                   | <i>Tendre vers une répartition plus équilibrée des flux</i>  | +       | ε            | +/-            | -               | +/-     | +/-  | +/-                   | +/-   |   |
|  |   | <i>Renforcer la fréquentation du dispositif de transports en commun et le développement de modes complémentaires à la voiture individuelle</i> | +       | ε            | ++             | ε               | ε       | ε    | ε                     | +   |   |
|  | S'appuyer sur le réseau de pôles relais, satellites du dispositif central | <i>Combinaison à la dynamique du pôle central, le renforcement des pôles relais, pour un territoire équilibré et solidaire</i>                 | +/-     | +/-          | +/-            | +               | +/-     | ε    | +/-                   | +/-   |   |
|  |   | <i>Renforcer l'attractivité des pôles relais grâce à une meilleure organisation du dispositif en transports en commun</i>                      | +       | +/-          | ++             | ε               | +/-     | ε    | ε                     | +/-   |   |
|  |   |  |         |              |                |                 |         |      |                       |   | Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2 ; Sol 1 et 2 ; Eau 1 et 2 ; Pays 3, 4 et 5 |
|  |   |  |         |              |                |                 |         |      |                       |   | Mesures à prévoir pour Pays 2, 3, 4, 5 et 6                                   |
|  |   |  |         |              |                |                 |         |      |                       | Mesures à prévoir pour Risq 1 et 2 ; Dec 5 ; Pays 5             |   |
|  |   |  |         |              |                |                 |         |      |                       | Mesures à prévoir sur NRJ 1 et 2 ; Sol 1,2 et 4                 |   |
|  |   |  |         |              |                |                 |         |      |                       | Mesures à prévoir sur Risq 1 et 2 ; Bio 1 ; NRJ 1 et 2 ; Pays 5 |   |
|  |   |  |         |              |                |                 |         |      |                       | Mesures à prévoir pour Bio 1 ; Dec 1 et 2                       |   |

### → Principales incidences négatives de la partie 3 du PADD sur l'environnement :

Cette 3<sup>ème</sup> partie du PADD est encore moins « impactante » que les deux précédentes, comme le montre le tableau ci-dessus. Les sous-orientations sont en faveur du développement du territoire de manière durable et raisonné. Là encore, le nombre de « + » ou de « ++ » indique une prise en compte de l'environnement dans le PADD.

La seule sous-orientation ayant un impact négatif est « Tendre vers une répartition plus équilibrée des flux ». En effet, les nouveaux projets routiers peuvent avoir un impact sur la disponibilité des terrains agricoles le long de leurs tracés. Il sera de plus nécessaire de prendre en considération les milieux sensibles (principalement les vallées). Aussi, la capacité de production locale de granulats ne pourra pas, en l'état, être suffisante pour faire face à la mise en œuvre de l'ensemble des projets envisagés, ce qui peut avoir un impact sur les sols et les sous-sols en cas d'ouverture de nouvelles carrières.

**Ces tableaux expriment le caractère relativement impactant de la partie 1 du PADD, en particulier pour trois sous-orientations. Cette partie traite principalement du développement de l'activité économique, de l'accessibilité du territoire (flux, aménagements routiers et ferroviaires, portes d'entrée du territoire). Ces projets de développement auront des impacts sur l'environnement à travers l'aggravation du risque issue de l'augmentation des échanges et des flux, à travers la consommation d'espace, la coupure des corridors écologiques et le transit des espèces par les voies de communications. Ces aménagements peuvent également entraîner un « grignotage » des surfaces agricoles en marge des emprises, une augmentation de la production globale de déchets et leur gestion, l'augmentation des consommations d'eau potable et le risque de pollution des eaux, l'affaiblissement des valeurs du paysage, la perte d'espaces forestiers et l'intégration paysagère.**

**C'est l'ensemble de ces effets sur l'environnement qui rend cette partie plus « impactante » que les deux suivantes. Ces dernières considèrent davantage l'environnement. Des sous-orientations sont destinées totalement ou partiellement à l'environnement, avec des objectifs clairement définis pour le cadre de vie, les espaces et espèces naturels, la limitation de l'extension de l'urbanisation, la qualité de l'air, le maintien de l'agriculture et des espaces agricoles, les transports alternatifs.**



### 3. ANALYSE DES CONSEQUENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR LA PROTECTION DES ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE ET LES ZONES NATURA 2000

---

Dans la mise en œuvre du SCOT, la prise en compte des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, et notamment les zones Natura 2000, a été effectué tout au long de l'évaluation environnementale (particulièrement l'état initial de l'environnement et les enjeux environnementaux, l'analyse des incidences et les propositions de mesures).

Après l'établissement de l'état initial de l'environnement et l'examen du PADD, il est à noter que **les incidences du SCOT sur ces zones sont parfaitement négligeables.**

En effet, **les 6 sites Natura 2000 du territoire :**

- la mine de Chabannes et les souterrains des Monts d'Ambazac,
- le ruisseau de Moissannes,
- la vallée de la Gartempe et affluents,
- la Forêt d'Espagne,
- la vallée du Taurion et affluents,
- la haute vallée de la Vienne,

**ne sont pas situées dans des zones de forte urbanisation et ne font pas l'objet de projets de développement urbain important.** Au contraire, ces sites se situent dans des secteurs où le PADD insiste sur la préservation du paysage, des espaces et des espèces, où les éléments naturels constituent des alternatives de développement durable, où le territoire peut être protégé et valorisé par des activités tel le tourisme (identité rurale, présence de la ressource « eau »).

De même, **l'ensemble des zones importantes pour l'environnement**, autre que les zones Natura 2000 (notamment les ZNIEFF), **ne fait pas l'objet de projets de développement et d'aménagement importants**

Les quelques orientations proposées dans le PADD qui pourraient affecter les sites Natura 2000 concernent :

- le développement des petits centres urbains et des hameaux,
- la restructuration des axes de communications,
- le développement de zones d'activités complémentaires,
- la valorisation du potentiel touristique (pression anthropique, camping car, mobil home).

Le PADD a considéré ces sites en proposant entre autre :

- d'avoir une approche raisonnée de l'urbanisation, surtout sur les secteurs sensibles,
- de maîtriser la dispersion des constructions en densifiant les habitations autour des lieux de vie (renforcement du cœur métropolitain non concerné par les sites Natura 2000 ; recentrage de l'habitat autour des principales centralités existantes),
- de tendre vers un mode de développement plus économe et durable,
- de favoriser un rapprochement entre pôles d'habitat et pôles d'emplois.

Des mesures ont été proposées, en réponse à ces orientations, pour préserver l'environnement en général et plus particulièrement les zones d'importance écologique:

- poursuivre la préservation des espaces naturels remarquables de l'urbanisation (Natura 2000, ZNIEFF...), en considérant les mesures de protection existante,
- favoriser la reconstitution de corridors écologique le long des cours d'eau (ripisylve) → cette mesure concerne directement les sites Natura 2000 intégrant les cours d'eau suivants : vallée de la Gartempe et affluents, vallée du Taurion et affluents, haute vallée de la Vienne,
- poursuivre les efforts en matière de maîtrise de l'étalement urbain

*Ainsi, les incidences attendues du SCOT sur la protection des zones importantes pour l'environnement, et notamment les zones Natura 2000, sont prises en compte tout au long de la réflexion d'élaboration de ce schéma. L'outil de développement que représente le PADD n'a pas d'effets négatifs directs ou indirects sur ces zones.*

---

#### **CONCLUSION**

L'analyse des incidences du PADD sur l'environnement montre qu'un certain nombre de sous-orientations, par leur stratégie de développement et leur réponse, peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement lors de leur mise en œuvre. Ces effets portent sur des thèmes tels que :

- ✓ le cadre de vie et le « quotidien » des habitants,
- ✓ la consommation d'espace naturel, le développement de l'urbanisation et l'aspect paysager,
- ✓ la protection contre les risques,
- ✓ la préservation des espèces et des espaces naturels,
- ✓ le développement et la gestion des activités économiques,
- ✓ les modes de transport,
- ✓ les consommations et économies d'énergie.

Des mesures sont alors définies pour compenser et réduire l'impact du PADD sur ces thématiques.

---